

Interreg VA Grande Région / Großregion 2014-2020

Appel à projets du programme de coopération transfrontalière INTERREG V A Grande Région

Dans le cadre de la période de programmation 2014-2020, les Autorités Partenaires de l'espace « Grande Région » ont travaillé de concert à l'élaboration du programme de coopération INTERREG VA Grande Région.

Cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour une enveloppe de plus de 131 M€ (hors Assistance Technique), le Programme soutiendra aussi bien des projets de proximité que des actions d'envergure à l'échelle du territoire de la Grande Région, dans le cadre de 4 axes prioritaires :

- Axe 1 : Poursuivre le développement d'un marché du travail intégré en soutenant l'éducation, la formation et en facilitant la mobilité physique
- Axe 2 : Assurer un développement respectueux de l'environnement et du cadre de vie
- Axe 3 : Améliorer les conditions de vie
- Axe 4 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité de la Grande Région

La stratégie du programme est construite autour d'un **triptyque « emploi / développement territorial / économie »** qui place le soutien à l'emploi sur le marché du travail grand-régional au cœur des priorités.

Les Autorités Partenaires du programme ont choisi de lancer un premier appel à projets, couvrant l'ensemble des axes du programme. Le dépôt formel des candidatures (sous forme de fiches synthétiques à envoyer à l'adresse info@interreg-gr.lu) se fera, sous forme électronique, **du 4 janvier 2016 à 00h00 au 5 février 2016 à 23h59**. Cette étape, dite « go/no go » est la première du processus de sélection des projets. A l'issue de celle-ci, l'autorité de gestion du programme vous donnera un « go » si les Autorités Partenaires estiment que votre projet correspond aux objectifs du programme et peut, dès lors, donner lieu à une demande complète de cofinancement. Dans le cas contraire, un « no go » vous sera notifié. Dans ce cas, vous pourrez retravailler votre projet et votre candidature pour soumission à un appel à projets ultérieur.

Les projets sélectionnés à l'issue de la procédure pourront recevoir un cofinancement FEDER maximum de 60%. Cette décision sera prise par le Comité de sélection du programme, au sein duquel siègent les Autorités Partenaires.

Vous pouvez télécharger les documents relatifs à ce premier appel à projets, à partir des liens ci-dessous :

- [L'appel à projets](#)
- [Le calendrier de l'appel à projets](#),
- [Le modèle de fiche synthétique](#) à utiliser : le formulaire PDF est configuré pour l'inscription d'un maximum de cinq partenaires de projets et de six actions du projet. Si votre projet compte davantage de partenaires et/ou d'actions, merci de bien vouloir renseigner les partenaires supplémentaires ainsi que les données relatives à leur budget et / ou les actions supplémentaires [dans le second formulaire PDF](#) prévu à cet effet.
- [La version du programme de coopération](#) (actuellement en cours d'approbation par la Commission européenne et qui peut donc encore faire l'objet de modifications mineures) à prendre en compte,
- [Les grands principes relatifs aux dépenses éligibles](#).